



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 MAI 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 02 mai 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Jean – Louis NÉGRELLO et M. Jean SCOMPARIN.

Membres excusés : M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE et M. Tomy RADET.

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 04 / 2024;
- 2 – Point sur la réunion avec la Municipalité de Passy;
- 3 – Description du poste pour l'embauche d'un nouveau pisciculteur;
- 4 – Planning et horaire de travail du nouveau pisciculteur;
- 5 – Nouvelle règlementation pour 2025;
- 6 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 04 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 avril 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Point sur la réunion avec la Municipalité de Passy :

Le 25 avril 2024 à 14 heures 00, une réunion s'est tenue à l'initiative de la Mairie de Passy portant sur la gestion de la pêche et les interférences avec les autres utilisateurs du lac du Bois des Îles (Plan d'eau de Passy). Aucun représentant de l'A.A.P.P.M.A.F. n'a pu se rendre disponible pour représenter l'Association. Des échanges s'engagent sur le procès-verbal de cette réunion et les contraintes demandées par le Commune. Une nouvelle réunion devrait être organisée afin que le monde de la pêche puisse faire connaître ses propositions.

3 – Description du poste pour l'embauche d'un nouveau pisciculteur :

Une procédure de recrutement sera prochainement engagée afin de recruter un pisciculteur qui prendrait ses fonctions à compter du 01^{er} septembre 2024. Une discussion est engagée sur la description du poste. Monsieur MARGAS va rapidement passer une annonce.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



4 – Planning et horaire de travail du nouveau pisciculteur :

Des discussions sont menées sur l'organisation du travail et des horaires. Il travaillerait du mardi au samedi et serait en repos les dimanches et lundis.

5 – Nouvelle réglementation pour 2025 :

Le 23 mai 2024, une réunion sur les projets de réglementation 2025 se tiendra au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. Plusieurs demandes seront formulées par le Faucigny :

- Pourquoi interdire de garder des salmonidés vivant uniquement en 1^{ère} catégorie alors que l'A.A.P.P.M.A.F. déverse des truites toute l'année dans les lacs de 2^{ème} catégorie ?
- Modification de la réglementation pêche sur le lac du Bois des Îles (lac de Passy) à la demande de la Municipalité. Interdiction de pêcher depuis la berge toute l'année entre la réserve et le ponton compris. (côté du premier parking).

6 – Tour de table :

- ❖ Monsieur MEGOZ informe qu'étant devenu difficile de trouver des ressources, l'A.A.P.P.M.A.F. ne participera pas à l'animation des Petits Montagnards.
- ❖ Monsieur MEGOZ rapporte qu'il est tout aussi difficile de connaître précisément l'ensemble des animations réalisées par les Sociétés de pêche malgré l'envoi d'un petit questionnaire à chacune d'entre elle.
- ❖ Monsieur CASSINA nous informe de l'élection d'un nouveau Président à la tête de la Société de pêche du Haut – Giffre en la personne de Monsieur Adrien ALBERTINO.
- ❖ Monsieur SCOMPARIN nous fait part d'une importante mortalité sur les alevins de truites arc en ciel à la pisciculture du Mont – Blanc (Toisinges).
- ❖ Monsieur SCOMPARIN nous fait part d'une importante mortalité au sein des alevins de truite fario de souche autochtone du Borne. En effet sur les 158 000 œufs reçus cet hiver, il ne reste à ce jour que plus de 8 000 alevins. Il nous fait aussi part du développement de plusieurs maladies dans notre écloserie des Merzières à Ayze depuis l'arrivée des œufs de truite du Borne. Des analyses vétérinaires sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 06 juin 2024

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971